

Distinguer l'offre socle des autres types d'offre du SPSTI

ANNEXES-OFFRE SOCLE ET THESAURUS HARMONISES

Il a été regardé quels libellés des thesaurus de prévention et d'action en milieu de travail correspondaient à des actions de prévention primaire et aussi s'ils correspondaient à un service de l'offre socle.

Notice :

En police rouge 8 libellés du thesaurus des moyens d'actions en milieu de travail ne correspondent pas à une action de prévention primaire. **Tous les autres peuvent correspondre à une action de prévention primaire.** Si l'acteur qui la réalise considère qu'elle correspond dans des cas particuliers à une prévention secondaire, il a la possibilité d'utiliser le qualificatif à associer « prévention secondaire » dans le thesaurus des niveaux de prévention ». **5 libellés du même thesaurus sont notés en gras et en noir**, car ils correspondent certes à des actions de prévention primaire, mais ne sont pas selon la certification à comptabiliser en tant que telles, mais sont à comptabiliser à part.

En surligné en jaune, les 5 libellés du thesaurus des « objectifs d'action en milieu de travail » qui ne sont pas inclus dans l'offre socle car ils ont pour cible directe la branche professionnelle. Pour tous les autres libellés, il ne s'agit pas de les exclure de l'offre socle.

Par contre, on pourra ajouter une colonne pour indiquer un seuil, dans un second temps.

La question a été posée de savoir où classer les actions qui correspondent à du tiers temps. Le thesaurus des actions transversales a été annoté, en indiquant **en bleu ce qui était obligatoirement du tiers temps parmi ces actions**, en Violet ce qui était obligatoirement pris sur les deux autres tiers du temps et en **orange ce qui pouvait être dans les deux catégories suivant la finalité de l'acte.**